



Concours : CAPET externe

Section : économie et gestion

Option : comptabilité et finance

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Jean-Michel PAGUET
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

SOMMAIRE

Statistiques générales 2017

Définitions des épreuves

Rapport sur les épreuves d'admissibilité

1. Composition de Sciences de Gestion
2. Épreuve de Synthèse

Rapport sur les épreuves d'admission

3. Épreuve de mise en situation professionnelle
4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Statistiques générales 2017

CAPET Externe

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 829
Nombre de candidats présents : 249
Nombre de candidats admissibles : 131
Moyenne de l'ensemble des candidats admissibles : 10,22
Moyenne de l'ensemble des candidats : 7,73
Barre d'admissibilité : 7/20

Bilan de l'admission

Nombre de postes : 75
Nombre de candidats convoqués : 131
Nombre de candidats présents : 116
Nombre de candidats absents : 15
Nombre de candidats reçus : 69
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : /
Moyenne du dernier candidat admis : 9,49
Moyenne sur le total général de l'ensemble des candidats admis : 12,59
Moyenne sur le total général de l'ensemble des candidats : 10,32

CAFEP Externe

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 127
Nombre de candidats présents : 39
Nombre de candidats admissibles : 16
Moyenne de l'ensemble des candidats admissibles : 8,51
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,26
Barre d'admissibilité : 7/20

Bilan de l'admission

Nombre de postes : 12
Nombre de candidats convoqués : 16
Nombre de candidats présents : 16
Nombre de candidats absents : /
Nombre de candidats reçus : 8
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : /
Moyenne du dernier candidat admis : 9,42
Moyenne sur le total général de l'ensemble des candidats admis : 11,74
Moyenne sur le total général de l'ensemble des candidats : 9,43

La définition des épreuves du CAPET externe et du CAFEP – CAPET Section économie et gestion

Nous rappelons aux candidats qu'ils trouveront dans le B.O. les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Les candidats peuvent prendre connaissance des modalités de concours à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-regissant-les-concours-du-second-degre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation Nationale, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'économie et gestion, la consultation régulière des sites Web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'ÉCONOMIE et GESTION en ligne se trouve à l'adresse :

<http://ecogest.info>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

La revue « économie et management » est une source complémentaire :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/reseaux/echanges/presentation>

Épreuves d'admissibilité

1.- Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions.

2. Épreuve de Synthèse

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options de CAPET externe section économie et gestion

Épreuves d'admission

3. Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes*)
- Coefficient 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 30mn ; entretien : 30 mn*)
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat.

Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie.

L'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Rapport sur les épreuves d'admissibilité

1) Composition de sciences de gestion, option « comptabilité et finance »

1.1 Éléments statistiques

Notes/20	Nb de copies corrigées	Pourcentages	% cumulés croissants
N < 05	110	38,06%	38,06%
05 <= N < 08	66	22,84%	60,90%
08 <= N < 10	45	15,57%	76,47%
10 <= N < 12	32	11,07%	87,54%
12 <= N < 15	26	9,00%	96,54%
N > =15	10	3,46%	100,00%
Total	289	100%	

La moyenne de l'épreuve est de 6,86 (7,03 /20 en 2016, 6,98/20 en 2015, 6,88/20 en 2014 ; 5/20 en 2013)

1.2 Le sujet

Le sujet était structuré en quatre dossiers indépendants couvrant différents domaines de la spécialité du concours :

- Travaux comptables et fiscaux (40 points),
- Analyse de l'activité (40 points),
- Évolution de l'offre et choix d'investissement (30 points),
- Traitement des données comptables (30 points).

Le contexte professionnel, tiré d'une situation réelle, devait permettre aux candidats de s'approprier aisément le sujet.

La formulation du questionnement et les thèmes abordés permettaient, non seulement d'apprécier chez les candidats leur connaissance approfondie de la discipline, leur capacité à en situer les repères fondamentaux et les difficultés didactiques.

Le questionnement du sujet avait pour objectif de solliciter de la part des candidats les compétences fondamentales en sciences de gestion dont ils doivent démontrer la maîtrise. Ces compétences dépassent les seules techniques pour intégrer des capacités d'analyse et d'argumentation quant à la pertinence des outils et des méthodes mobilisés et aux conditions d'application de telle ou telle technique.

Le jury rappelle que la gestion du temps est un facteur de réussite de l'épreuve afin que le candidat puisse traiter tous les dossiers.

Les futurs enseignants doivent être capables de justifier de manière structurée et détaillée leurs démarches et de présenter clairement leurs réponses sur l'ensemble des thèmes de sciences de gestion. Le jury y est particulièrement sensible.

1.3. Observations générales

1.3.1. Sur le fond

L'étude portait sur une entreprise du secteur des cafés-hôtels-restaurants. Cette entreprise présente la particularité de proposer trois activités : un bar à fruits, un espace « billards » et un « coin BD » (bandes dessinées).

Les quatre dossiers pouvaient être traités de manière indépendante.

Dossier 1 — Travaux comptables et fiscaux

Ce premier dossier sollicitait des compétences fondamentales en comptabilité générale (état de rapprochement, achats-ventes, opérations courantes) et en fiscalité (règles d'imposition en matière de TVA et d'impôt sur les bénéfices).

Il est rappelé aux candidats l'importance de respecter les principes de codification des comptes imposés dans le sujet.

Le jury est étonné par le manque de maîtrise des enregistrements comptables de base rencontré pour un nombre élevé de candidats.

L'état de rapprochement est méconnu par un certain nombre de candidats. Pour d'autres, s'ils maîtrisent la technique de l'état de rapprochement, ils ne savent en tirer les conséquences au niveau de la trésorerie.

Alors que les règles fiscales étaient communiquées en annexes, de nombreux candidats n'ont pas su les exploiter afin de les adapter à la société étudiée.

Le jury rappelle que le droit fiscal fait partie des connaissances évaluées dans cette épreuve.

Dossier 2 – Analyse de l'activité

Le dossier porte essentiellement sur :

1. la présentation des coûts partiels,
2. la mise en œuvre et l'analyse de la méthode des coûts spécifiques.

Une large majorité des candidats ne connaît pas les différentes méthodes de calculs des coûts partiels. Certains font la confusion entre coûts complets et coûts partiels.

Le jury s'étonne qu'un dossier abordable, tant sur les notions que sur les calculs, soit si finalement peu traité par les candidats.

Dossier 3 – Évolution de l'offre et choix d'investissement

Le dossier portait sur le choix du développement de l'activité. Les candidats devaient étudier trois projets.

Un tiers des candidats n'a pas su mettre en œuvre les outils adaptés à la résolution du problème. Le jury attendait une étude pluriannuelle alors que la plupart des copies ont présenté une étude globale.

Dossier 4 – Traitement des données comptables

Les candidats étaient amenés à :

- traiter l'acquisition intracommunautaire d'une immobilisation (facturation, règlement en devises et amortissements),
- comptabiliser un avoir,
- mettre en œuvre la définition d'un passif,
- élaborer des formules sur un tableur.

Un petit nombre de candidats a bien traité la partie comptable du dossier.

Peu de candidats ont abordé la partie « Tableur ».

1.3.2. Sur la forme

Le manque de clarté et de soin dans la présentation des écritures et de justification des résultats a été pénalisant dans de nombreux cas. L'écriture, l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire adapté aux sciences de gestion sont très fréquemment négligés dans les copies.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur ces compétences essentielles pour un enseignant et rappelle la formulation d'une compétence du *référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*

« - Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. »

Comme l'an dernier, le jury déplore qu'un trop grand nombre de candidats n'ait pas eu l'idée de présenter leurs réponses **sous forme de tableaux** pourtant utiles à la restitution de leur raisonnement (dossiers 2 et 3). En outre, il est important de structurer les réponses rédigées.

1.4 Conseils aux candidats

Le sujet de cette session a été conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de CAPET de sessions antérieures et de DCG peut s'avérer efficace).

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé ;
- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions ;
- de mobiliser l'outil de gestion pertinent ;
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise ;
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.

1.4.1. Conseils portant sur le fond

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS et DCG) ;

- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche les impliquant. En effet, les tableaux orientant la démarche ne sont pas annexés au sujet et doivent être conçus par les candidats afin d'évaluer à la fois leur capacité à mettre en œuvre une démarche et leur réflexion pédagogique ;
- ne pas négliger les questions de nature rédactionnelle visant à évaluer la compréhension des candidats, la prise de recul et leur capacité à expliquer clairement les principes ;
- bien cerner les questions posées et exploiter la documentation fournie (par exemple, une bonne lecture de l'annexe fournie dans le sujet permettait de répondre à la question portant sur le passage du réel simplifié au réel normal en matière de TVA) ;
- exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter (un constat chiffré ne constitue pas une analyse) ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- adapter les réponses au contexte du sujet et les structurer.

1.4.2. Conseils portant sur la forme

- gérer plus efficacement son temps pour éviter des fins de copies bâclées. Des candidats ont passé une très grande partie du temps accordé sur un dossier au détriment de tous les autres ;
- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, ou encore présentation sous forme de tableaux ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse.
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

1.5. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité. Par ailleurs, l'entraînement régulier et l'étude approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des exercices indispensables.

2) Epreuve de synthèse

2.1 Éléments statistiques

Notes/20	Effectifs	Pourcentages	% cumulés croissants
N < 05	53	18,66%	18,66%
05 <= N < 08	87	30,63%	49,29%
08 <= N < 10	60	21,13%	70,42%
10 <= N < 12	48	16,90%	87,32%
12 <= N < 15	27	9,51%	96,83%
N > =15	9	3,17%	100,00%

Total	284	100%	
--------------	-----	-------------	--

La moyenne obtenue est de 8,03(6,83 en 2016, 6,98 en 2015). Selon les concours, la moyenne est sensiblement différente, 8,24 pour le public et 6,76 pour le privé.

2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

L'épreuve de synthèse (durée 5h / coefficient 1), se compose de deux parties indépendantes :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de 10 à 15 pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions de management des organisations du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 300 mots (+/- 10 %).

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

2.3. Observations du jury

Cette épreuve évalue la maîtrise par le candidat de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant s'inscrivant en cohérence avec le contexte actuel. En effet, dans un environnement informationnel nourri, il convient d'être en mesure de sélectionner un ensemble de données pertinentes sur un sujet donné, de valoriser ses capacités à en dégager les enjeux, à synthétiser cette information, à la structurer autour d'une problématique afin de provoquer la réflexion face à un public donné.

L'enseignant doit être capable de mener un tel travail lors de la conception de son cours, afin de pouvoir mettre les élèves ou étudiants en situation similaire mais simplifiée, dans le cadre de son enseignement. La recherche et le traitement de l'information, l'esprit de synthèse, la capacité à problématiser et à structurer un propos font partie des compétences que l'élève et a fortiori l'étudiant doit acquérir lors de sa scolarité grâce à l'expertise de l'enseignant.

2.3.1. Remarques d'ordre général

Le jury note une amélioration des prestations des candidats, par rapport à la session antérieure.

La grande majorité des copies témoigne d'un effort en matière de présentation. Le jury constate que de trop nombreux candidats présentent des défaillances, parfois très lourdes, en matière d'orthographe et de syntaxe. Ces lacunes ne sont pas compatibles avec l'exercice du métier d'enseignant et hypothèquent lourdement les chances de réussite au concours.

Les candidats sont donc vivement invités à prévoir un temps de relecture de leur copie suffisant, et à veiller à la qualité de leurs écrits sur le fond et sur la forme.

L'épreuve se compose de deux parties : la note de synthèse et les questions d'ordre économique ou juridique.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : ils sont trop nombreux à négliger l'une ou l'autre des parties proposées, voire à n'en traiter qu'une seule.

2.3.2. La note de synthèse

2.3.2.1. Le sujet

À partir du dossier documentaire ci-joint, la candidate ou le candidat rédige une note de synthèse relevant du management, qui devra répondre à une problématique relative au thème suivant :

"L'organisation du travail dans les entreprises"

La note de synthèse comportera 1 300 mots (+/- 10%)

Rappel : La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

2.3.2.2. Rappel des consignes relatives au nombre de mots

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 2017, 1 300 mots étaient attendus (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

2.3.2.3. Remarques méthodologiques sur la synthèse

La synthèse prend appui sur une méthodologie spécifique qu'il convient de maîtriser. Elle doit respecter un certain formalisme. Elle permet d'évaluer le candidat sur sa capacité à contextualiser, à problématiser et à structurer les idées. En outre, elle permet d'apprécier les aptitudes du candidat à exploiter un dossier documentaire et à sélectionner les informations pertinentes pour les mettre en perspective dans le cadre d'un plan pertinent.

La lecture attentive du dossier documentaire est primordiale pour procéder à un repérage sélectif des informations afin d'élaborer un plan et un enchaînement des idées conformes à la problématique posée.

Dans le cadre du sujet posé, les 11 documents proposés nécessitaient un tri entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée. Il n'était ainsi pas souhaitable de mettre sur le même plan les documents 3, 4, 6 et 9 qui abordaient des notions clés, les documents 1, 2, 5 et 10 qui apportaient des éclairages supplémentaires et les documents 7 et 8 qui fournissaient des exemples concrets.

Au-delà de l'aspect purement méthodologique, la synthèse nécessite, au niveau de la forme, une rigueur dans la présentation, dans la construction de la syntaxe et dans la maîtrise de l'orthographe et des règles grammaticales. Il s'agit là d'éléments inhérents à la « professionnalisation », attendue de la part de futurs enseignants.

La méthodologie de la synthèse n'est pas maîtrisée par tous les candidats, ce qui a conduit à un ensemble hétérogène de copies. Néanmoins, les membres du jury ont corrigé de bonnes copies, répondant aux exigences de l'épreuve tant sur le fond que sur la forme et ont noté un progrès

certain dans la réalisation de cette partie de l'épreuve. Ils déplorent cependant que l'application de la méthodologie de la synthèse soit parfois trop « mécanique » et élude l'explicitation claire et précise des notions et concepts évoqués.

- **L'introduction**

C'est un élément important qui nécessite une attention particulière du candidat car il conditionne bien souvent la structuration des idées qui vont suivre. Il s'agit de différencier l'accroche, le contexte, la problématique, les enjeux, les définitions des termes à partir des documents et la présentation du plan dans la cadre d'un enchaînement progressif et fluide.

Globalement, les membres du jury ont souligné une insuffisance dans la structuration et le contenu de l'introduction. L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel, ce qui ne contribue pas à mettre en évidence les éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné.

Ainsi, l'accroche de la synthèse est très rarement convaincante ; elle est parfois même inexistante.

Dans un nombre important de copies, les termes du sujet ne sont pas définis ou le sont de manière trop superficielle.

Si le jury a noté de la part des candidats un effort dans la recherche d'une problématique, celle-ci ne reflète pas toujours les enjeux du sujet. Certaines copies ne présentent aucune problématique.

De nombreuses copies proposent une annonce de plan explicite. Cependant, le plan ne répond pas toujours à la problématique proposée. En outre, certaines copies annoncent un plan dans l'introduction qui ne correspond pas à celui du développement, ce qui met en évidence des incohérences dans la structuration des idées.

- **Le développement**

Les copies qui répondent aux attentes de l'épreuve sont construites à partir des idées pertinentes des documents dans une logique argumentative qui met en évidence un raisonnement pour répondre à la problématique posée.

Le jury rappelle à cet égard que la note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du candidat.

Le jury regrette également que le développement des parties ne respecte pas toujours le plan annoncé. Le corpus documentaire ne posait pas, en l'occurrence, de problèmes de compréhension. Une fois encore, il faut rappeler que les documents doivent être hiérarchisés, que les apports théoriques doivent être utilisés au profit de la problématique et que le candidat doit éviter la paraphrase. En outre, l'ensemble des documents doit être utilisé, sans pour autant être une « copie catalogue ». Le jury a constaté que la référence aux documents n'était pas souvent indiquée, ce qui pourtant faciliterait l'enchaînement et la structuration des idées pour le candidat, en évitant la redondance et l'exploitation partielle du dossier documentaire.

Le jury déplore que de nombreux candidats s'affranchissent de la consigne du nombre de mots à respecter, ce qui les pénalise.

2.3.2.4. Remarques quant aux contenus attendus

Le sujet portait sur une thématique d'actualité : « L'organisation du travail dans les entreprises ».

Plusieurs problématiques étaient envisageables. À titre d'exemples :

- Comment l'organisation du travail peut-elle contribuer à la performance de l'entreprise ?
- Les sciences du management proposent-elles un modèle optimal d'organisation du travail ?

Propositions de plans envisageables pour la synthèse :

Plan n°1

I - Optimiser la production dans un environnement stable

A - La recherche de productivité fondée sur les volumes

B - Hausser le niveau de qualité de la production

II - S'adapter aux évolutions rapides d'un environnement turbulent

A - La recherche de combinaisons productives flexibles

B - Le couple productivité-flexibilité fondé sur la responsabilisation des salariés

Plan n°2

I. Les formes classiques de l'organisation du travail

II. Les formes hybrides, actuelles de l'organisation du travail

2.3.2.5. Conseils aux candidats

La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie : les définitions des mots clefs à partir des documents, la problématique et l'annonce du plan adopté (en veillant d'une part à la cohérence de celui-ci avec la problématique et à une mise en œuvre effective lors du développement).

Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, notamment les apports théoriques et scientifiques. Il est préconisé de faire référence aux documents utilisés (indiquer le numéro du document). Les idées doivent être mobilisées au service d'un raisonnement rigoureux, afin de donner du sens aux arguments restitués.

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Le candidat doit contrôler le décompte du nombre de mots, ce dernier étant vérifié par les correcteurs.

Le candidat doit soigner sa copie, afin d'en faciliter la lisibilité, éviter les ratures et mettre en place un temps de relecture afin de vérifier la syntaxe, la grammaire et l'orthographe, trop souvent défailtantes.

La gestion du temps est un des éléments de la réussite ; de ce fait, il est important de s'entraîner à ce type d'exercice dans les conditions du concours.

Rappel des principes de base de la note de synthèse

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité : Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la synthèse

- Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire. Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis hiérarchiser les idées retenues (notions clés, idées complémentaires, exemples).
- Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, des enjeux.
- Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
- Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
- Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
- Ne pas formuler d'opinion personnelle.
- Éventuellement, conclure de manière concise.

2.3.3 Questions dans le domaine économique ou juridique

2.3.3.1. Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix N°1 : Questions économiques

- Quels sont les déterminants de la productivité du travail ?
- Comment les pouvoirs publics interviennent-ils dans la lutte contre le chômage ?
- Le protectionnisme est-il favorable aux salariés ?

Choix N°2 : Questions juridiques

- Quelles sont les conditions de validité d'un contrat ?
- Dans quelle mesure le régime juridique de l'activité professionnelle contraint-il la liberté d'organisation du travailleur ?
- Comment le droit gère-t-il le risque lié à la santé et à la sécurité au travail ?

2.3.3.2. Remarques générales

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de temps et/ou de connaissances, 8% des copies ne présentant même aucun traitement des questions économiques ou juridiques. Dans les autres cas, les réponses apportées sont incomplètes ou superficielles et, pour certaines, hors sujet.

Dans nombre de copies, l'analyse manque de rigueur, tout comme le vocabulaire utilisé, relevant parfois d'une « discussion café du commerce » : concepts peu ou mal définis, théories économiques mal maîtrisées, des raisonnements juridiques très approximatifs...

L'absence et/ou le peu d'efforts d'actualisation des connaissances, notamment juridiques, sont également soulignés.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Il valorise par ailleurs les candidats qui suivent une démarche claire et logique à partir des questions en posant les définitions des notions contenues dans chaque question avant de développer l'argumentation propre à la question posée.

- *Concernant les questions d'économie :*
 - o Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certains concepts de base : productivité, offre et demande sur le marché du travail, politiques publiques, protectionnisme.
 - o Le raisonnement économique est parfois limité et l'argumentation s'avère à la fois insuffisamment développée et peu illustrée d'exemples ou au contraire ne reposant que sur des exemples. Ainsi, les réponses à la question 1 présentent souvent les déterminants micro-économiques de la productivité mais n'abordent pas l'aspect macro-économique. La question 2 n'est que très partiellement traitée, excluant fréquemment la présentation des politiques publiques mises en œuvre, alors même que là était la question. Le candidat s'est ainsi souvent contenté d'un exposé sommaire sur le chômage. Quant à la question 3, elle a été souvent effleurée plus que réellement traitée, les arguments avancés n'allant souvent que dans une seule voie (favorable/défavorable).
 - o Les théories économiques sont peu connues.
- *Concernant les questions de droit :*
 - o Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats.

- Les réponses sont trop souvent imprécises chez certains candidats et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées ; le vocabulaire juridique est approximatif voire, pour certaines copies, inapproprié ou inconnu.
- Les connaissances ne sont pas actualisées : à titre d'exemple, la réforme des contrats de 2016 est fréquemment ignorée dans les copies.
- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.
- Les questions ne sont que partiellement traitées : par exemple, une problématique portant sur la liberté d'organisation du travailleur ne se borne pas à l'étude du seul travailleur salarié ; elle doit également s'intéresser au travailleur indépendant ainsi qu'au travailleur fonctionnaire.

2.3.3.3. Conseils aux candidats

La gestion du temps restant un des enjeux majeurs à la réussite de cette épreuve, les candidats doivent veiller à répartir de façon judicieuse leur temps entre les deux parties afin de pouvoir consacrer un temps suffisant au traitement des questions d'économie ou de droit qui représentent 40% de la note finale.

Le choix de la thématique des questions entre l'économie et le droit doit relever d'une décision réfléchie.

Les réponses aux questions doivent être structurées, argumentées et rédigées. Le jury attend une introduction avec une problématique et un développement exhaustif et structuré. Il rappelle aussi qu'il est indispensable de définir les concepts et de contextualiser chaque question.

Les candidats doivent utiliser un vocabulaire économique et juridique approprié et précis, analyser les termes des questions posées pour cerner le sujet, ses enjeux et ainsi sélectionner les notions à mobiliser.

La présentation et l'argumentation doivent être soignées. L'orthographe et la syntaxe doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Si, en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui du master 1. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources, fiables et actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés. Des auteurs doivent être cités quand cela est nécessaire pour appuyer une démonstration.

2.3.3.4. Conclusion

Les candidats doivent, non seulement disposer des bases théoriques solides, mais aussi s'appuyer sur leurs compétences en termes de méthodologie (synthèse, structuration des idées, problématisation et expression écrite) pour réussir cette épreuve.

Privilégier la synthèse au détriment des questions est une stratégie dangereuse qui ne permet pas de mettre en valeur les connaissances économiques et juridiques, pourtant indispensables aux compétences attendues d'un enseignant d'économie-gestion.

Rapport sur les épreuves d'admission

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en relation avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Les compétences techniques ne suffisent pas pour assurer les missions de professeur et permettre aux élèves de progresser. Chez les candidats qui n'ont pas été reçus, le jury a décelé des fragilités certaines et importantes allant parfois jusqu'à une incompatibilité avec l'exercice du métier. Il est possible de progresser en mettant en œuvre une solide réflexion didactique et pédagogique. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'exercice du métier. Si des candidats ont obtenu une note très basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont au moment du concours encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent, pour certains, s'engager dans une préparation rigoureuse et sérieuse aux épreuves et à l'exercice du métier, et pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel.

3) Épreuve de mise en situation professionnelle

3.1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves que le candidat doit prendre en compte.

3.2 Déroulement de l'épreuve

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique).

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,
- 30 minutes d'entretien avec les membres du jury.

3.3. Éléments statistiques

	N < 5	5 <= N >= 8	8 < N > 10	10 < N > 12	12 < N > 15	N > 15
	30	22	12	12	24	32
Pourcentage	22,7%	16,67%	9,09%	9,09%	18,18%	24,24%

132 candidats, note la plus élevée : 20, moyenne : 9,51 (9,47 en 2016)

3.4. Observations des membres du jury

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir leur capacité à justifier des choix, à prendre en compte des contingences, et développer une relation et une attention aux élèves, à leur diversité et aux différentes modalités d'apprentissage. Les candidats doivent

démontrer une maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Ils doivent également démontrer leur capacité à construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. Une maîtrise de la langue française dans le cadre de l'exercice du métier est également attendue.

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas encore suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent peu à une problématique accessible aux élèves. Quelques candidats montrent de lourdes lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés. Les commissions regrettent finalement que les candidats n'intègrent pas suffisamment une réflexion sur les élèves dans leur exposé ou lors de l'entretien.

3.4.1. Sur la forme

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré, clarifiant les intentions pédagogiques de leur projet de séquence. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. La réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Certains candidats ont utilisé l'outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d'un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l'épreuve en mettant en place une méthodologie ; mais, il est discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette option ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé.

De trop nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s'éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l'avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d'entretien. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l'emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une exploitation personnelle et pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d'extraits de manuels. En revanche, certains candidats n'ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d'intention ce qui les a fortement pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa séquence à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication. L'utilisation d'un ordinateur portable lors de la prestation est possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de l'équipement numérique comme un « prompteur », altère la communication lors de l'exposé.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l'entretien, restant sur leurs

positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d'enseignant.

3.4.2. Sur le fond

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : les candidats définissant précisément et avec rigueur les termes du sujet sont peu nombreux ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts mobilisés ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. Les propositions sont parfois irréalistes par rapport à la réalité de l'exercice du métier. De fait, les candidats éprouvent des difficultés à problématiser le sujet proposé ; les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans une perspective concrète et opérationnelle. Quelques candidats ont eu de trop importantes difficultés à démontrer leur capacité à rendre accessibles les savoirs aux élèves érudant toute la réflexion relative aux obstacles aux apprentissages ;
- les pratiques pédagogiques : elles manquent souvent de diversité et de supports variés. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique ne sont pas suffisamment prises en compte ; ces pratiques n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Les pratiques pédagogiques proposées sont parfois très éloignées de la réalité du métier, alors qu'elles devraient être conçues par les candidats en fonction de leur capacité à accompagner et à faire progresser les élèves. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séquence et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition au service de l'apprentissage des élèves ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, au-delà de la simple utilisation de la messagerie électronique, d'une recherche sur internet ou du partage de fichiers ; « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » est un axe fort de la politique éducative et donc d'un concours de recrutement de professeur. Le jury attendait des candidats qu'ils réfléchissent aux conditions d'une utilisation du numérique comme moyen d'enseignement ;
- l'évaluation des élèves : elle est souvent intégrée dans la présentation mais les modalités de sa mise en œuvre restent imprécises et stéréotypées ;
- le rôle du professeur au côté des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séquence pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séquence pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets ; les intentions développées lors de la séquence pédagogique sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;
- les transversalités et les prolongements en STS : le sujet invite explicitement les candidats à établir des transversalités avec les programmes des autres disciplines et à envisager les prolongements du thème abordé en STS, la mise en valeur de leur sens est une attente implicite.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séquence sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séquence dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que

l'on comprenne la logique et la cohérence de l'ensemble. Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves ! Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séquence pédagogique.

L'entretien prolonge l'exposé du candidat qui est alors invité à préciser et expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et propositions.

Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré qui répond aux exigences de l'épreuve. Celui-ci comprend la définition des objectifs pédagogiques, la place de la séquence dans une progression pédagogique, son déroulement, les supports et outils utilisés notamment numériques, les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative), les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

Enfin, lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

3.5. Recommandations aux candidats

Avant l'épreuve :

- il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur au service de la réussite des élèves ;
- les candidats doivent s'appropriier les programmes et les référentiels du cycle terminal et de STS ; les notions de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT ;
- l'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques favorisent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la classe. Ces observations sont nécessaires pour permettre aux candidats de présenter des propositions réalistes, compatibles avec l'exercice du métier ;
- les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non la conditionner ni la formater.

Lors de la préparation en loge :

- la consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée ; pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée lors de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séquence pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se

limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion ;

- les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés ;
- pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter les modalités d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée ;
- l'intégration du numérique dans le projet de séquence est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites ;
- les transversalités doivent être abordées de manière concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter ;
- une séquence pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

Pendant l'épreuve devant le jury :

- Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Les membres jury rappellent qu'il ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites ;
- Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage,...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury ;

Les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant.

Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

3.6 Exemples de sujets de l'épreuve séquences pédagogiques proposées pour 2017 :

Enseignement : Economie

Classe : cycle terminal STMG

Sujet : Firmes multinationales et État

Avec une séquence devant permettre de transmettre aux élèves les notions suivantes :

- stratégies des firmes multinationales
- la politique économique

Enseignement : Droit

Classe : cycle terminal STMG

Sujet : Contrat de travail et rupture à l'initiative de l'employeur

Avec une séquence devant permettre de transmettre aux élèves les notions suivantes :

- La rupture du contrat de travail

Enseignement : Management

Classe : cycle terminal STMG

Sujet : Système d'information et avantage concurrentiel

Avec une séquence devant permettre de transmettre aux élèves les notions suivantes :

- Système d'information
- Qualités du système d'information
- Aide à la décision

4) Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

4.1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Cette épreuve permet aux candidats de démontrer des compétences

- Maîtriser les savoirs disciplinaires de sciences de gestion et leur didactique
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente sa proposition en réponse au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède, permet au jury d'approfondir les points jugés utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à repérer les difficultés d'apprentissage, à concevoir des stratégies les prenant en compte, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

4.2 Déroulement de l'épreuve

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 2 heures. Au cours de cette préparation, les candidats n'ont accès à aucune documentation quelle qu'en soit la forme, hormis le dossier tel qu'ils l'ont remis au jury dans les conditions prévues dans la définition de l'épreuve. Il s'agit de produire et de présenter une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet formulé par le jury.

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes d'exposé au maximum,

- 30 minutes d'entretien avec le jury.

4.3 Éléments statistiques

La répartition des notes est la suivante :

	N < 5	5 ≤ N ≤ 8	8 < N < 10	10 < N < 12	12 < N < 15	N > 15
	19	20	11	21	30	31
Pourcentage	14,4%	15,15%	8,33%	15,9%	22,72%	23,48%

Sur 132 candidats présents la moyenne générale est de 10,71 (9,86 en 2016)

La note la plus élevée est de 20/20, la plus faible de 0/20

4.4. Observations des membres du jury

4.4.1. La composition du dossier et formulation des sujets

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition oriente le choix du jury dans la formulation du sujet remis au candidat. Ce sujet peut porter sur les enseignements suivants : Sciences de Gestion en 1^{ère}, Gestion et Finance en Terminale et processus 1 à 7 du BTS CG. À partir de ce dossier, le jury a recherché un point de programme en phase avec son contenu afin de demander à chacun des candidats la production d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation. Compte tenu des dossiers remis par les candidats, la répartition des sujets élaborés par les jurys sur les dossiers reçus à la session 2017 est la suivante :

Niveau et Type de classe	
BTS	40 %
Terminale	35 %
1ère	25 %
	100%

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte compatible avec les intentions des enseignements de la spécialité.

Néanmoins, quelques dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs suivants :

- dossiers se faisant remarquer par le faible nombre de documents en rapport avec l'option « Comptabilité et Finance » ou par le manque d'adéquation entre les documents et les objectifs de formation,
- dossiers très fragiles limitant la diversité des transpositions pédagogiques possibles et la possibilité de son exploitation lors de la phase de préparation et contraignant la pertinence des propositions du candidat. Dans cette catégorie, le jury a repéré des dossiers constitués comme de simples photocopies de manuel ou reproductions de sujets d'examen. Il n'est évidemment pas conseillé d'aller dans ce sens, ces dossiers contraignent fortement la réflexion sollicitée de la part des candidats.

Le dossier doit présenter un contexte d'organisation pertinemment choisi pour servir de support à une exploitation didactique. Il doit être suffisamment riche et varié pour laisser la possibilité au

candidat, en fonction du sujet choisi et formulé par le jury, de nourrir sa production. Des annexes habilement sélectionnées sont utiles et nécessaires au candidat pour réaliser une transposition didactique de qualité. En aucun cas, celle-ci ne doit déjà être réalisée dès le dossier : le temps de préparation en loge est consacré à ce travail en fonction du sujet fourni. Le dossier ne doit pas contenir la présentation du parcours de formation et/ou professionnel du candidat.

4.4.2. Pendant la préparation

Les candidats doivent produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation répondant au sujet posé par le jury. Tous les sujets sont accompagnés d'un extrait de programme ou de référentiel dans lequel les candidats doivent situer leur proposition. Dès lors, il est attendu des candidats une production mettant en valeur leur réflexion sur les objectifs de formation. Cette production doit intégrer des documents présentés dans le dossier tel qu'il a été déposé et lu par le jury. Si d'autres supports sont ajoutés à la production ils doivent être créés lors de cette phase de préparation. La transposition didactique ne doit pas se limiter à la transformation des documents annexés au dossier mais doit s'intégrer dans une logique de création de séquence pédagogique réfléchie et construite en fonction d'intentions explicites.

Les candidats invités à concevoir une ressource pédagogique ne pensent pas toujours à identifier les conditions concrètes de son exploitation (durée, classe entière ou demi-groupes, ressources audiovisuelles ou informatiques nécessaires...). Quelques candidats ne respectent pas le cadre du sujet qui leur est soumis (niveau et type de classe, enseignement, voire thème). Dès lors, les productions pédagogiques présentées se révèlent peu pertinentes, puisqu'elles traitent d'un sujet que le candidat s'est posé lui-même et non du sujet posé par la commission.

Enfin, les candidats doivent approfondir leur réflexion didactique, argumenter leurs choix et structurer leur présentation.

4.4.3. Pendant l'épreuve : la prestation devant le jury

L'objectif de l'épreuve est parfois mal compris. Certains candidats ne proposent aucune exploitation pédagogique formalisée (ressource pédagogique ou support d'évaluation) se contentant de déclarations générales et imprécises ou d'une présentation orale du dossier. D'autres cherchent à utiliser tous leurs documents sans avoir défini d'objectifs pédagogiques précis, et sans démontrer le lien entre leur proposition et les intentions du programme ou du référentiel auquel le sujet fait référence. Les candidats restent trop souvent prisonniers de leur dossier, et ils éprouvent des difficultés à sélectionner les informations pertinentes et à les adapter ; certains ne pensent pas à modifier leurs annexes ou à les faire évoluer grâce à une réflexion conduite à partir du thème à traiter. D'autres encore présentent des ressources brutes, sans aucun questionnement ou avec un questionnement inadapté au regard de leurs objectifs.

La transposition didactique proposée ne met pas toujours suffisamment en œuvre une utilisation pertinente des TICE. Quand elle est envisagée, cette utilisation se limite trop souvent à une simple application à l'aide d'un logiciel standard (tableur ou texteur le plus souvent) ou d'une recherche d'informations à partir d'un navigateur Internet. L'exploitation de certains outils plus élaborés (environnement numérique de travail, progiciel de gestion intégré, jeux sérieux...) est trop souvent éludée. Les candidats ne pensent pas assez à l'utilisation des TICE comme moyen de construction des capacités et compétences. Les candidats manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et de la filière économie-gestion. Pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base dans les divers enseignements en lien avec le sujet proposé ce qui nuit à la qualité de la réflexion didactique.

Par ailleurs, peu de candidats cherchent à démontrer en quoi leur proposition répond aux intentions du programme ou du référentiel et aux conditions d'apprentissage des élèves.

Un petit nombre de candidats a une attitude inappropriée pour un entretien de recrutement (trop de décontraction, registre de langue peu soutenu) et ne laissent pas présager d'une capacité à adopter une posture adaptée aux missions du professeur.

Enfin, lors de l'entretien chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République. Cette évaluation a été conduite à partir de mises en situation en cohérence avec l'exposé et dans le cours de l'entretien.

4.4 Les conseils du jury

4.4.1. Composition du dossier

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la conception, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Il est souhaitable que le dossier mette en valeur les éléments caractéristiques de l'organisation observée, avec une sélection de documents qui permet une exploitation didactique. En revanche, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une séquence pédagogique dès la rédaction du dossier. La production à réaliser (ressource pédagogique ou support d'évaluation) sera demandée lors de l'épreuve. La qualité du dossier influençant fortement la qualité de la production préparée et présentée pendant l'épreuve, il est indispensable que les candidats y portent toute l'attention nécessaire.

Il est vivement déconseillé de réutiliser un dossier ou document précédemment constitué sans une adaptation aux exigences de l'épreuve. Enfin, il est fortement conseillé aux candidats d'enrichir leur dossier afin d'ouvrir les champs d'exploitation pédagogique possibles.

Quelques candidats ont improvisé la constitution de leur dossier. Même, si le dossier n'est pas évalué, sa qualité conditionne fortement la prestation du candidat et finalement l'évaluation.

4.4.2. Épreuve

- Préparation en loge :

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit être attentif, pendant sa préparation en loge :

- aux objectifs pédagogiques,
- aux pré-requis,
- au choix du ou des éléments qu'il souhaite exploiter,
- aux adaptations nécessaires de son dossier pour l'exploitation en classe,
- aux éventuelles ressources complémentaires,
- aux transversalités possibles,
- aux modalités d'évaluation.

À partir du sujet fourni par le jury et du dossier, il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation, c'est-à-dire de concevoir une production adaptée à des objectifs de formation et/ou d'évaluation et non de présenter une leçon. Le candidat doit placer l'élève au cœur de sa réflexion didactique en précisant clairement ses intentions et objectifs de formation.

Le candidat doit tenir compte de l'extrait du programme ou du référentiel fourni avec le sujet.

Rappel aux candidats : seules les ressources complémentaires réalisées lors de la préparation en loge sont acceptées par le jury.

- Exposé et entretien avec le jury :

La présentation doit être structurée et la structure annoncée. La durée de trente minutes est un maximum et non un objectif à atteindre.

Les transversalités mentionnées doivent être précises, explicitées, pertinentes et maîtrisées.

Les programmes et référentiels de la filière économie et gestion doivent être maîtrisés. Il est rappelé que les programmes et référentiels de référence sont ceux de la série STMG (première et terminale Gestion et Finance) et du BTS CG. La maîtrise des concepts scientifiques est un préalable essentiel pour la didactisation.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier, les spécificités des élèves et des étudiants de la filière, le fonctionnement d'un établissement et du système éducatif.

Le jury rappelle qu'une note basse n'est en aucun cas un jugement sur la personne, mais le résultat d'un classement des candidats à partir d'une évaluation des compétences nécessaires pour exercer le métier de professeur.

Quelques candidats ont obtenu une note très basse sur cette épreuve. Pour quelques-uns cette note doit les amener à réfléchir à la pertinence de leur démarche visant à exercer le métier de professeur. Pour d'autres, cette note signifie qu'ils ne sont pas encore prêts. Mais en s'engageant dans une préparation prenant en compte les recommandations formulées, ils devraient le devenir. Le métier de professeur est un métier complexe qui nécessite la prise en compte, sans fragilité, de différents aspects scientifiques, didactiques et pédagogiques. Des candidats qui avaient obtenu des notes faibles lors des précédentes sessions ont suffisamment progressé pour devenir admis cette année. Ces exemples doivent rassurer les quelques candidats qui seraient dans cette situation.